



MCE

Mouansoise de Commerce Equitable

Association loi 1901 enregistrée à la préfecture du Grasse sous le N°19616 **MEMBRE ASSOCIE**



Lettre Mensuelle Avril 2006

Chers ami-e-s,

Au sommaire de cette lettre:

- ❖ Le 12 mars on a déménagé !
- ❖ Les nouveaux produits au magasin
- ❖ Une fiche conseil d'utilisation des farines est à votre disposition au magasin
- ❖ Une petite visite chez notre productrice d'agrumes, Hélène Romanini
- ❖ Commentaires sur l'Assemblée Générale et sur nos relations avec Planeterre
- ❖ Transparence sur nos prix
- ❖ Quinzaine du Commerce Equitable

Le 12 mars on a déménagé !

Quel enthousiasme! Quelle ambiance! Quelle efficacité! Bon, arrêtons là pour les qualificatifs! Les bénévoles étaient si nombreux et si efficaces, que le déménagement a été effectué en deux demies journées de 3 heures! Hélène ROMANINI et Jean-Noël, son compagnon, sont venus nous donner un coup de main ... Bien sûr il reste encore quelques bricoles (hum, hum ...) à faire, mais vous verrez, ça avance.

Les nouveaux produits au magasin

La Choulette ambrée, c'est une bière du Nord, élaborée dans la dernière brasserie artisanale du Hainaut. Son parfum est très léger, fumé; et son goût, plutôt sucré, légèrement piquant, dans un premier temps, puis, comme un jambon fumé, sur une base maltée, dans un second temps. Elle laisse une agréable persistance houblonnée.

Fondé à Hordain en 1885, l'établissement La Choulette est acquis en 1977 par ses propriétaires actuels, la famille Dhaussy. Avec un credo : **la variété, plutôt que la quantité**. Aujourd'hui, pas moins de douze bières différentes y sont brassées. Et une même bière peut avoir des goûts différents, selon le brassin. C'est ça, la touche artisanale. Quant à la bière des faucheurs d'OGM, c'est l'occasion pour La Choulette de servir de lien social, un rôle tenu jadis par des centaines de brasseries dans le Nord de la France. Cette bière est commercialisée via la Confédération Paysanne du Nord qui en reverse une partie au comité de soutien des faucheurs d'OGM.



Une fiche conseil d'utilisation des farines est à votre disposition au magasin

Notre fournisseur de farine nous a transmis une fiche conseil et une explication sur leur taux de blutage qui différencie les farines blanches, bises, complètes ou intégrales. **Le taux de blutage** - ou taux d'extraction - **correspond au pourcentage de farine obtenue à partir du blé**. Plus on blute la farine avec des tamis fins, plus il y a de son éliminé et plus la farine devient blanche.

- La farine blanche correspond à un taux de blutage de 70%
- Les farines bises à 80%
- les complètes à environ 90%
- les farines dites intégrales à plus de 95%.

Une petite visite chez notre productrice d'agrumes, Hélène Romanini

C'est Armanda qui nous le raconte: « Nous avons décidé ce samedi 10 décembre d'aller rendre visite à nos sympathiques producteurs d'agrumes de Golfe-Juan, leurs vergers se situent sur les hauteurs de Golfe-Juan, à peine sortis du centre ville au 606, chemin de la Gabelle : propriété Andréa, là, sont récoltés: citrons, clémentines, oranges douces, oranges amères, avocats, et pamplemousses !!...

A peine descendus de voiture, nous sommes entourés par des poules, des coqs, des oies, canards, courant en liberté sous les orangers; l'endroit est charmant, type bastide provençale, c'est une propriété familiale datant de plusieurs générations. Hélas, après la mort du grand oncle, il s'en est fallu de peu pour que la production ne s'arrête, mais "bon sang ne saurait mentir" voilà que la petite nièce, quitte la fac de droit, maîtrise en poche, pour reprendre l'affaire en mains.

C'est en couple qu'Hélène et Jean-Noël vont travailler, après avoir suivi une formation auprès de producteurs bio. On profite aussi de l'expérience des anciens, pour apprendre le métier, on se documente ... quand on aime ce que l'on fait, on a toujours du cœur à l'ouvrage !!!

En deux ans, l'exploitation renaît, aujourd'hui, ils approvisionnent des AMAP de la région dont celle de Mouans-Sartoux, et notre boutique la MCE, ainsi que la vente en direct à des particuliers du lundi au samedi de 13h30 à 17h, la livraison à domicile est possible pour toute commande supérieure à 15€.

Pendant notre visite, nous avons profité d'une leçon de greffe d'arbres fruitier et aussi plein de conseils concernant les agrumes.

Avant de repartir, nous avons fait notre marché sur place: confiture d'oranges amères maison, clémentines, citrons avocats, pomelos....

En Mai, tous les vergers seront en fleurs, il paraît que cela vaut le coup d'œil!...on ne manquera pas de revenir pour prendre des photos, je vous invite à en faire autant cela peut être l'objet d'une belle balade! ... »

Commentaires sur l'Assemblée Générale et sur nos relations avec Planeterre

Notre AG s'est déroulée le 22/03 dans des conditions un peu particulières liées à la décision du licenciement économique de Michela et les relations tendues avec Planeterre. Il est vrai que nous ne sommes ni de vrais « patrons », ni de vrais « juristes » et que notre motivation est plus de faire avancer notre projet avec les valeurs qui sont les nôtres que d'appliquer des procédures, de procéder à des licenciements ou de résoudre des litiges entre associations ... On peut craindre que ces événements viennent entacher notre crédibilité auprès de vous et cassent la dynamique que nous avons fait naître depuis quelques années. C'est pourquoi, les membres du CA veulent jouer une totale transparence sur ces sujets qui nous préoccupent (beaucoup trop d'ailleurs !).

Quorum pour l'AG : une remarque a été faite sur ce sujet et nous avons affirmé fonctionner sans quorum et ce, de toute bonne foi. Après vérification, les statuts que nous avons récupérés à la préfecture mentionnent bien un quorum d'un tiers : cela nous a échappé mais on sait que ce quorum est impossible à atteindre avec plusieurs centaines d'adhérents. L'AG devrait donc être reconduite ... Refaire une AG serait encore une source de frais (200 à 300€) et de temps de préparation et de tenue de l'AG dont on se passerait bien par les temps qui courent ! Nous vous proposons donc de procéder à une consultation avec réponse de votre part par courriel, par courrier ou directement à la boutique pour ceux qui veulent refaire cette AG. Si nous recevons 155 réponses (1/3 des adhérents ce jour), avant le 30 avril, alors nous la referons. Par contre, sachez que son contenu ne sera guère différent ! Merci de votre compréhension. Nous reverrons nos statuts lors d'une prochaine AG.

Relations avec Planeterre : Nous nous sommes expliqués en séance, à mots plus ou moins couverts avec les représentants de Planeterre. Le fait est qu'une « vie commune » dans notre nouvelle maison avec les 4 associations (MCE, Confédération Paysanne, ADDEAR et Planeterre) est devenue impensable au vu des relations désastreuses que Planeterre a et aurait avec les 3 autres. Le

comportement de Planeterre durant l'AG ne fait que conforter notre point de vue et a atteint le point de non-retour. Qu'en est-il à ce jour ? Nous avons seulement dénoncé une convention de mutualisation de moyens, créée lors de l'installation de la Conf et de Planeterre, rue du 11 Novembre. En retour, Planeterre nous rend responsable de son « manque-à-gagner » et nous réclame la valeur du stock de livres qu'ils ont constitué (3790,25€ en PV). Bien que nous n'y sommes nullement obligés, par souci de conciliation, nous leur avons fait la proposition suivante par courriel du 25/03 :

Bonjour Franck & Rosanna,

Suite à votre mail, nous avons discuté du sujet en objet lors de notre CA de ce jour.

Nous avons décidé de vous faire 2 propositions :

1. Formule de Dépôt-vente : Vous nous avez fourni une liste de votre stock avec des prix que nous supposons être des prix de vente public. Nous vous proposons de vendre à ces prix ces ouvrages et de vous remettre mensuellement les sommes correspondantes à ces ventes, et ce, pour une durée maximale de 1 année. Après quoi, vous récupérerez le solde de ce qui n'aurait éventuellement pas été vendu.
2. Rachat du Stock : L'un de nos adhérents a examiné la liste jointe à votre courriel et a proposé d'avancer une somme de 2500 € pour acquérir ce stock et ce, pour solde de tout compte.

D'autre part, nous avons partagé l'achat de l'imprimante que vous avez en votre possession. Nous n'avons pas besoin de cette imprimante et nous proposons que vous la conserviez. Vous avez participé à son achat pour une valeur de 108,24€ sur 328€. Il reste 219,76€ à déduire de la vente du stock, si vous préférez la solution N°1.

Concernant la Live-Box, nous allons résilier l'abonnement et nous attendons le retour de votre part, si ce n'est déjà fait.

Cordialement.

Le CA de la MCE

Voici un extrait de la réponse faite par lettre recommandée et AR du 04/04 :

Nous proposons donc à la MCE, et ce **POUR LA DERNIERE FOIS** un règlement amiable à cette dénonciation abusive. L'investissement que nous avons fait dans cette boutique s'élève à environ 15.000 euros en marchandise, temps, déplacement, installation etc., factures à l'appui. Ce montant constituera la base de notre négociation, votre proposition de rachat de notre stock à une valeur de 2500 euros pour solde de tout compte étant parfaitement inacceptable.

Vous nous avez mis dans une situation financière extrêmement critique, l'association ne vend plus depuis que nous sommes privés de local et nous avons cependant des factures et des échéances à payer, que nous parvenons difficilement à honorer.

A ce sujet, nous te demandons de nous restituer les chèques établis à l'ordre de Planeterre qui étaient en dépôt à la MCE, et ce dans un délai maximal de 48 heures à compter de la réception du présent courrier.

Si la MCE est disposée à discuter, merci de nous le faire savoir par lettre recommandée avec accusé de réception.

Faute de quoi, nous serons dans l'obligation d'entamer une action en justice avec des frais autrement plus importants à votre charge. Voyez où est votre intérêt.

Croyez que nous sommes désolés de devoir en arriver là mais vous ne nous avez pas laissé d'autre choix.

Cordialement,
Pour Planeterre
Rosanna Najem



Dans ces conditions, vous comprendrez que nous n'avons ni le désir, ni le temps, ni les moyens de rechercher une entente à l'amiable et que « nous ferons confiance en la justice de notre pays » !

Transparence sur nos prix

C'est un travail de longue haleine mais nous essayons de tenir notre engagement de transparence sur les prix avec la marge de 25% appliquée à la plupart de nos produits. Nous devons pour cela vérifier chaque facture de nos fournisseurs qui font évoluer leurs prix, tenir compte des frais de transport (qui représentent environ 10% du prix pour certaines centrales d'achat). Vous verrez apparaître des étiquettes roses sur nos étagères identifiant les prix qui ont évolué.

Quinzaine du Commerce Equitable

Cette quinzaine s'étalera du 30 avril au 15 mai. La MCE participera à cette manifestation via une exposition sur le Commerce Equitable présentée aux enfants de Valbonne et Mouans Sartoux.

Nous tiendrons aussi un stand à Valbonne le 13 mai.

Le 6 mai, nous prévoyons de préparer une dégustation de plats réalisés avec des produits du commerce équitable de notre MCE dans la cour de notre maison : que les cordons bleus « équitables » s'y préparent !

L'équipe de la MCE

☺ Notre lettre est tirée sur du papier recyclé ! ☺